



ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 5 février 2015

Zone Cn1-065

USAGES AUTORISÉS*

GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR

R3 Activité récréative extensive

GROUPE D'USAGES / F - FORÊT ET CONSERVATION

F3 Conservation du milieu naturel

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement permis

Spécifiquement interdit

Établissement de résidence principale de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	-	
Marge de recul latérale minimale	-	
Marge de recul latérale combinée minimale	-	
Marge de recul arrière minimale	-	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	-	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Affichage	Aucun affichage
Zone affectée par le bruit routier	Mesures d'atténuation obligatoires conformément à la section 4 du chapitre 15.

*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Zone Cn1-065